

BANC D'ÉPREUVE TCHÈQUE DES ARMES ET DES MUNITIONS
Jilmová 759/12, 130 00 Prague 3, IČ: 70844844

No.: 3000-Za/342/09/17
Date: le 15 novembre 2017



Décision No. 42 – 06171 – 17

Le Banc d'épreuve tchèque des armes et des munitions (ci-après « le Banc d'épreuve ») à la suite des épreuves conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi No.156/2000 Rec., sur les épreuves des armes à feu et des munitions, telle que modifiée (ci-après « la loi »), et aux dispositions de l'article 71 de la loi No. 500/2004 Rec, le code de procédure administrative, telle que modifiée, a décidé en matière d'inspection des munitions:

l'offreur: **STV Technology, s.r.o., Hvězdova 1716/2b, 140 00 Praha 4**
No. d'identification: 050 31 761
Les munitions: Cartouches de pistolets et revolvers
Commercial de la munition: **Cartouche de pistolet calibre 9 mm Luger Scorpio**
Le type: 9 mm Luger
Le fabricant: STV Technology, s.r.o., Hvězdova 1716/2b, 140 00 Praha 4

que la validité du Certificat de contrôle du type des munitions No. 49/14, délivré par le Banc d'épreuve le 18 novembre 2014

est prolongée jusqu'au 17 novembre 2020.

Cette décision fait obligation à l'offreur d'effectuer le marquage des munitions en question conformément aux dispositions de l'art. 16, paragraphe 1, point d) de la loi, en apposant le poinçon d'épreuve No. 6 – Le contrôle des munitions conformément à l'annexe No. 3, section 1.1.3 du décret.

Justification:

L'inspection a permis d'établir que les munitions contrôlées sont conformes aux exigences techniques prescrites, et d'autre part, que l'offreur dispose de dispositifs de mesure réglementaires et qu'il effectue les contrôles de la qualité en vertu du décret, voir le procès-verbal de l'inspection No. 42-06171-17, exécutée le 15 novembre 2017. Par conséquent, conformément aux dispositions de l'art. 11 de la loi, le Banc d'épreuve a prorogé la validité du certificat, comme cela est exposé dans la décision. Étant donné les résultats positifs en matière d'exigences contrôlées, le certificat est prolongé pour une durée de trois ans.

Note:

Il peut être fait appel de cette décision dans un délai de 15 jours à compter de la date de signification et de notification au Ministère de l'Industrie et du Commerce moyennant le dépôt effectué auprès du Banc d'épreuve, le recours n'ayant pas d'effet suspensif.




Ing. Milan Kukla
Directeur du Banc d'épreuve